

**LEVEE D'OMISSION
Année 2021
Règlement à joindre à votre dossier**

Maître

1) Frais de Gestion de dossier 250,00 Euros

2) Cotisation Ordinale fixe 533,00 Euros

3) Cotisation CARPA 50,00 Euros

4) Cotisation Solidarité / Fonds de dotation 12,00 Euros

TOTAL 845,00 Euros

Règlement par chèque libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lyon

Payé le :

Nom de votre Banque :

N° du chèque :

Signature